

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet expérimental de mouillage grande plaisance, associé à un haut niveau de service.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PINARELLO YACHT SERVICES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GALLIOT Christian - Gérant

RCS / SIRET

5 0 7 4 4 8 0 6 6 0 0 0 1 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique : 9, sous rubrique : d rubrique : 15	Aménagement d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL). Création de récifs artificiels dans le périmètre de la ZMEL.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La baie de Pinarello accueille jusqu'à 60 unités de plaisance par jour en pleine saison estivale (Voir annexe 10: Relevés AIS des points d'ancrage de 2013 à 2015 en baie de Pinareddu). Une pression bien trop importante pour les fonds marins, en raison d'un développement incontrôlé du mouillage sauvage.

Sur plusieurs hectares, les herbiers de posidonies sont scarifiés de traits d'ancres ayant dérapé ou par le ragage des chaînes. Ces herbiers et les grandes nacres dont la croissance naturelle est si lente sont dévastés.

Le projet présenté dans ce formulaire, consiste en l'aménagement et la gestion d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers, avec trois mouillages éco-conçus.

Ce projet pilote s'insère dans le cadre d'un projet global mené conjointement avec la commune de Zonza qui est en phase de renouvellement de son AOT n°22/200 du 23 mai 2000 et la société Pinarello Yacht Services qui prépare sa demande initiale d'AOT pour un programme plus vaste, destiné aux navires de moyenne et grande plaisance. Pour ce projet global, une étude d'impact commune qui analysera les effets cumulés des deux exploitations sera déposée (voir annexe 9: Attestation Commune de Zonza) dans un délai nécessaire à sa réalisation.

4.2 Objectifs du projet

La société Pinarello Yacht Services souhaite mener dès 2019 ce projet pilote, qui s'insère à part entière dans le projet global. Il aura pour objectif d'obtenir un retour d'expérience en terme d'usage, de fréquentation et de services. Ces données exploitables dès la fin août 2019 seront essentielles pour ajuster de façon optimisée une offre quantitative et qualitative. Ce retour d'expérience servira le projet dans sa globalité, mais aussi d'autres projets similaires en Corse.

De plus, grâce aux services associés à cette ZMEL pilote, les trois mouillages serviront de point de chute aux navires de plaisance qui n'ont pas l'opportunité de faire une escale portuaire, afin d'effectuer des opérations de dépotage de leurs eaux usées et de ce débarrasser des ordures ménagères.

Le projet global aura pour objectif principale d'enrayer les dégradations des fonds marins et même d'inverser la tendance à moyen terme, grâce à l'organisation des mouillages sur zone, accompagnée d'une démarche innovante d'ancrage éco-conçus.

Cette "éco-conception" des mouillages se veut intégrée et support de biodiversité, favorisant le développement de la ressource halieutique dans la baie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les équipements des mouillages seront entièrement éco-conçus, notamment avec l'utilisation de ressources entrant dans la composition des bétons "verts" et rugueux de manière à créer un micro-habitat pour les espèces marines sous pression. Ils offrent ainsi des surfaces de colonisation pour de nombreuses espèces, et proposent des abris pour protéger les jeunes poissons contre les prédateurs d'autres espèces.

La mise en place d'une bouée intermédiaire sur la ligne de mouillage permettra d'éviter le ragage du fond par la chaîne. L'amarrage se fera par l'intermédiaire de bouées de mouillages insubmersibles, fabriquées en polyéthylène rotomoulé 100% recyclable, dotées du label "Eco-Friendly".

Les travaux de pose seront réalisés par un plongeur scaphandrier avec un enfouissement partiel des corps-morts. Un repérage préalable sera effectué en plongée pour définir une implantation finale, en respectant un périmètre de sécurité par rapport aux espèces protégées, telles que les herbiers de posidonies ou cymodocées. Un projet d'implantation est proposé (Voir annexe 4: plan du projet) suite au repérage préliminaire effectué le 27 septembre 2017 (Voir annexe 8: Compte Rendu des repérages de la zone potentielle d'implantation). Celle-ci se situe à la lisière d'un herbier de posidonie de grande taille. L'objectif de cette implantation est d'éviter un report du mouillage forain vers les herbiers encore présents dans la baie.

En effet, autour des bouées de chaque mouillage se forme un cercle d'évitage d'un rayon égal à la longueur du navire plus environs 10%. Cette notion de cercle d'évitage est bien connue des capitaines, ils en tiennent compte avant de mouiller leur ancre, de telle manière que leur propre cercle d'évitage ne viennent pas en conflit avec un autre cercle.

De ce fait les surfaces du sol présentes en dessous du cercle d'évitage du mouillage éco-conçus sont protégées par la seule présence d'une bouée indiquant l'existence d'un mouillage organisé. Une large surface d'environ 40 ha au sud de la baie restera accessible pour le mouillage forain.

La durée des travaux sera de 3 à 6 semaines, avec un objectif de fin de travaux fixé au début du printemps 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les unités de plaisance seront accueillies dès leurs arrivées sur zone, puis dirigées vers un poste d'amarrage en fonction de leur taille et des disponibilités. La fréquentation du site sera donc régulée, protégeant ainsi l'écosystème d'un habitat de Posidonia Oceanica qui a fortement régressé ces deux dernières décennies.

Les mouillages seront opérationnels du 1er juin au 30 septembre, pour accueillir à la journée ou pour quelques heures des unités de moyenne et grande plaisance, dans un concept de halte légère.

En fin de saison les chaînes et bouées seront déposées et nettoyées hors site, avant d'être stockées jusqu'à la saison prochaine. En début de saison les éléments propres seront repositionnés à l'identique. Il est prévu la démolition des équipements et des installations et la remise en état du site à l'issue de la période d'autorisation. Cette démolition sera reportée si l'autorisation est renouvelée.

En complément de l'exploitation de cette ZMEL, le maître d'ouvrage projette la mise en place d'un service d'assistance et d'approvisionnement aux yachts, notamment par l'intermédiaire d'une barge Éco-tank dont les usages sont polyvalents: récupération des eaux usées et des ordures ménagères directement à couple des yachts, nettoyage des macro-déchets sur le plan d'eau, moyen de lutte contre la dispersion de nappes d'hydrocarbure dans le milieu marin, ... (voir annexe 7: Barge Éco-tank). Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces dispositifs, un règlement de police sera discuté et validé par les autorités compétentes. Il en sera de même pour la création d'une zone d'interdiction de mouillage afin de protéger les herbiers de posidonies encore sains.

L'exploitation de cette barge se fera de façon concomitante à l'obtention de l'autorisation d'occupation temporaire.

›

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'AOT dite "collective" : Constitution d'un dossier de demande d'implantation d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL), en vertu du décret n°91-1110 du 22 octobre 1991.
- Évaluation des incidences Natura 2000, en vertu de la rubrique "Milieu Marin" de l'arrêté n° 2014092-0003 du 2 avril 2014, portant sur la liste préfectorale Natura 2000 de la Corse du Sud.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire dite "collective" du Domaine Public Maritime.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie approximative de la baie de Pinarello.	400 ha
- Emprise totale sur le plan d'eau avec un rayon d'évitage de cinquante mètres autour du mouillage.	3 ha
- Emprise totale au sol des mouillages.	30 m ²
- Nombre total de bouées d'amarrage.	3 u

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Zonza -
Sainte Lucie de
Porto-Vecchio

Golfe de Pinarello

Coordonnées géographiques¹

Long. 41° 40' 30" N Lat. 9° 23' 00" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Texte

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe dans une zone faisant partie du DPM, qui est principalement occupée pendant la période estivale, par des unités de moyenne et grande plaisance qui utilisent leurs ancrs comme moyen de mouillage. (Voir annexe 3: photographies du site et annexe 10: Relevés AIS des points d'ancrage de 2013 à 2015 en baie de Pinareddu)

Ces aménagements tiennent compte des recommandations du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du PADDUC dans la Synthèse des Orientations (carte 7): « Secteur fortement fréquenté par la plaisance: - Résorber le mouillage sauvage. - Encadrer le mouillage forain par des solutions de gestion et/ou d'équipements. »

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZMEL se trouve à l'extérieur mais à proximité de deux ZNIEFF de type 1: - n° 940030776 - "Iles de Pinarellu et Roscana". - n° 940004094 - "Etangs et zones humides du golfe de Pinarellu".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Zonza
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de prévention des Risques "Inondation" approuvé le 15 mai 2001. - Plan de prévention des Risques "Feu de forêt" approuvé le 16 juillet 2007.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de deux Zones Spéciales de Conservation: - Iles Pinarellu et Roscana - FR9400585 (ZSP: arrêté du 17 mars 2008). Distance: 300 m au plus proche. - Pinarellu: Dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu - FR9400606 (ZSC: arrêté du 25 mars 2011. Distance: 300 m au plus proche.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de "La tour de Pinarellu" qui est un site inscrit « Tours génoises des côtes de Corse » au titre de la loi du 2 mai 1930. Distance: 500 m au plus proche.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effets négatifs potentiellement existants ont été recensés, analysés et leurs causes reconsidérés afin que ces impacts puissent être qualifiés de négligeables ou peu probables. (Voir annexe 6: Évaluation des risques)</p> <p>En revanche, la baie de Pinarello accueille de nombreux mouillages forains qui ont un impact néfaste sur les herbiers de posidonies et les grandes nacres. La réalisation des mouillages réglementée, associée à la mise en place d'une démarche innovante avec l'éco-conception de corps morts type éco-récif permettra d'inverser la tendance.</p> <p>Cette éco-conception des mouillages se veut intégrée et support de biodiversité.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- L'emprise du projet sur les fonds marins correspond aux surfaces d'emprise des éco-récifs installés dans le substrat. D'une surface maximale de 30 m², elle peut être considérée comme négligeable. Toutes les installations étant amovibles, les travaux et équipements réalisés ne sont pas de nature à entraîner l'affectation irréversible du site.</p> <p>- Sur le plan d'eau, il sera proposé en concertation avec les services de l'État, une réglementation de la zone pendant les 4 mois de l'exploitation.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les risques de dégradation de la qualité des eaux en cas de rejet d'eau souillée et de macro-déchet dans le milieu par les plaisanciers, ont été recensés, analysés et leurs causes considérées afin que ces impacts puissent être qualifiés de négligeable ou peu probable. (Voir annexe 6: Évaluation des risques).</p> <p>Il est à souligner que le risque sanitaire est toujours présent car il n'existe à ce jour aucune gestion de ce risque alors le projet envisagé apporte des solutions concrètes avec l'exploitation de la barge Écotank.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bruit généré par la circulation des bateaux sera comparable à la situation actuelle qui sera améliorée par l'application de mesures de réduction du bruit détaillées dans le règlement de police.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses proviennent de l'éclairage à bord durant la nuit et des feux de mouillage, elles seront comparables à la situation actuelle. Cet éclairage est généralement feutré et plutôt agréable à voir depuis la côte.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les risques de dégradation de la qualité des eaux en cas de rejet d'eau souillée et de macro-déchets dans le milieu par les plaisanciers, ont été recensés, analysés et leurs causes considérées afin que ces impacts puissent être qualifiés de négligeables ou peu probables. (Voir annexe 6: Évaluation des risques).</p> <p>Il est à souligner que ce risque est toujours présent car il n'y existe à ce jour aucune gestion contre le rejet d'effluents en mer, alors le projet envisagé apporte des solutions concrètes avec l'exploitation de la barge Écotank, qui réacheminera les eaux usées dans le réseau d'assainissement de la commune.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet étant situé à plus de 500 m de "La tour de Pinarellu" qui est un site inscrit « Tours génoises des côtes de Corse » au titre de la loi du 2 mai 1930, le service territorial d'architecture et du patrimoine sera informé du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls effets attendus sur l'activité humaine seront liés à la prise en compte des aspects environnementaux, au respect du règlement de police et l'organisation des mouillages dans la baie de Pinarellu.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, la commune de Zonza a déposé le 19 mai 2016, une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, relative au renouvellement de son AOT n°22/200 du 23 mai 2000.

Les incidences des deux projets peuvent présenter certaines similitudes, vu que les activités correspondent à la même rubrique et sous-rubrique et qu'ils se situent dans la même baie.

Les risques éventuels relatifs au projet de PYS sont à ce stade du dossier clairement identifiés (Voir annexe 6: Évaluation des risques), les incidences potentielles sont nulles voir minimales. Sachant que nos solutions de prévention des risques pourront également être appliquées au projet de la commune de Zonza, on peut en conclure que les effets cumulés seront du même ordre.

En revanche, dans la continuité d'une politique locale et communale, qui consiste à offrir à la baie de Pinarello, la perspective de devenir une Zone de Mouillage Propre dans son ensemble, il y aurait un effet cumulé notable pour la reconquête de leur territoire, des herbiers de Posidonie et de la Grande Nacre, mais aussi pour toute la biodiversité évoluant dans cet habitat.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a pour vocation de participer au développement durable des zones côtières corses en conciliant les intérêts de la navigation de plaisance, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il suit notamment les prescriptions du SMVM décrites dans le PADDUC (Voir Annexe 11: La politique de PYS) .

La zone du projet est actuellement soumise à une pression grandissante de l'activité de la moyenne et grande plaisance qui produit un impact direct favorisant le recul des herbiers de posidonie et la disparition des Grandes Nacres.

En tenant compte des éléments évoqués dans la présente demande d'examen, des conclusions et recommandations dans les documents annexes transmis par le maître d'ouvrage (annexe 5: évaluation des incidences Natura 2000 ; annexe 6 : analyse des risques) le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts négatifs significatifs sur l'environnement. En revanche les impacts positifs sont indéniables, tout en améliorant l'organisation et la sécurisation du plan d'eau.

Par conséquent, au regard des éléments fournis et dans l'état actuel de nos connaissances, nous sollicitons une dispense d'étude d'impact afin de concentrer notre temps, énergies et ressources à la mise en place de notre projet. Lors du repérage effectué avec la participation du bureau d'étude Suez environnement, nous avons constaté une dégradation avancée des fonds marins (Annexe 8). Bien que préoccupante, la situation n'est pas encore irrémédiable, cependant elle nécessite une réaction urgente. Le temps nécessaire à la réalisation de l'étude d'impact globale pour un projet de plus grande ampleur, risque de compromettre irrémédiablement la restauration écologique du site, si un projet pilote n'est pas mis en place pour la saison 2018.

Les éco-systèmes marins ne résisteront pas longtemps à la pression de l'ancrage des plaisanciers, la généralisation ZMEL n'est plus remise en question. Un projet pilote tel que le notre est important pour avoir un retour d'expérience en terme d'usage, ce qui conditionnera l'approche globale du projet, mais pourra également servir de référence pour d'autres projets similaires en Corse.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	✓
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	✓
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 5: évaluation des incidences Natura 2000
- Annexe 6: Évaluation des risques
- Annexe 7: Barge Écotank
- Annexe 8: CR des repérages de la zone potentielle d'implantation
- Annexe 9: Attestation commune de Zonza
- Annexe 10: Relevés AIS des points d'ancrage de 2013 à 2015 en baie de Pinareddu
- Annexe 11: La politique de Pinarello Yacht Services

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature

SARL PINARELLÒ YACHT SERVICES
 Route de Conca
 20144 SAINTE LUCIE
 DE PORTO-VECCHIO
 50744806600021 S.C.S. Ajaccio